AUGUSTE LACAUSSADE 1815–1897

Le poète et la vie — X

D’autres temps sont venus. Un bandit taciturne
A mis le sceau dans l’ombre à sa gloire nocturne.
La liberté frappée, un parlement détruit,
Et le pouvoir volé, sont l’œuvre d’une nuit.
Et pour mieux assurer ce vol à main armée,
D’or, de vin et de sang il a soûlé l’armée…
Au jour de ton triomphe, ô mère ! ô liberté !
De la nuit du néant tu l’as ressuscité ;
Et parricide ingrat, ce fourbe éclos d’un crime,
Nouveau Macbeth, au lit égorge sa victime,
Et dit — du meurtre encor les bras tout ruisselants —
Qu’elle est morte frappée au cœur par ses enfants !
Et la foule — ô stupeur ! ô tourbe misérable ! —
L’applaudit et l’absout de ce meurtre exécrable,
Et dans l’infâme auteur d’un infâme attentat,
Inepte, elle sait voir le sauveur de l’État…
Et quand chacun sous lui se tait courbant la tête,
Qui se redresse encore et le juge ? Un poète !
Tant qu’à la République un seul souffle est resté,
Du glaive et de la voix le poète a lutté.
Mais quand il vit un peuple entier, qui se renie,
Se coucher dans sa fange et son ignominie,
Et de ses fers léchant l’enclume et les marteaux,
Cynique, se vautrer dans ses instincts brutaux,
Il connut cette angoisse, entre toutes amère,
Qu’endure un fils, hélas ! à rougir de sa mère.
Devant tant de misère et tant d’abaissement
Son cœur s’emplit de honte et de ressentiment.
Subir un tel forfait, c’est en être complice !
L’opprobre du silence !… Il vaut mieux le supplice
De l’exil !… Il partit, mais au front du pervers,
Comme Dante, il laissa la marque de son vers !
L’impérial Caïn sur sa face traîtresse

Porte à jamais le sceau d’une main vengeresse ;
Et le suprême arrêt que ta bouche a dicté,
Ô Muse ! Dieu l’impose à la postérité !